

## LIMITE TRANSVERSALE DE LA MER (LTM)

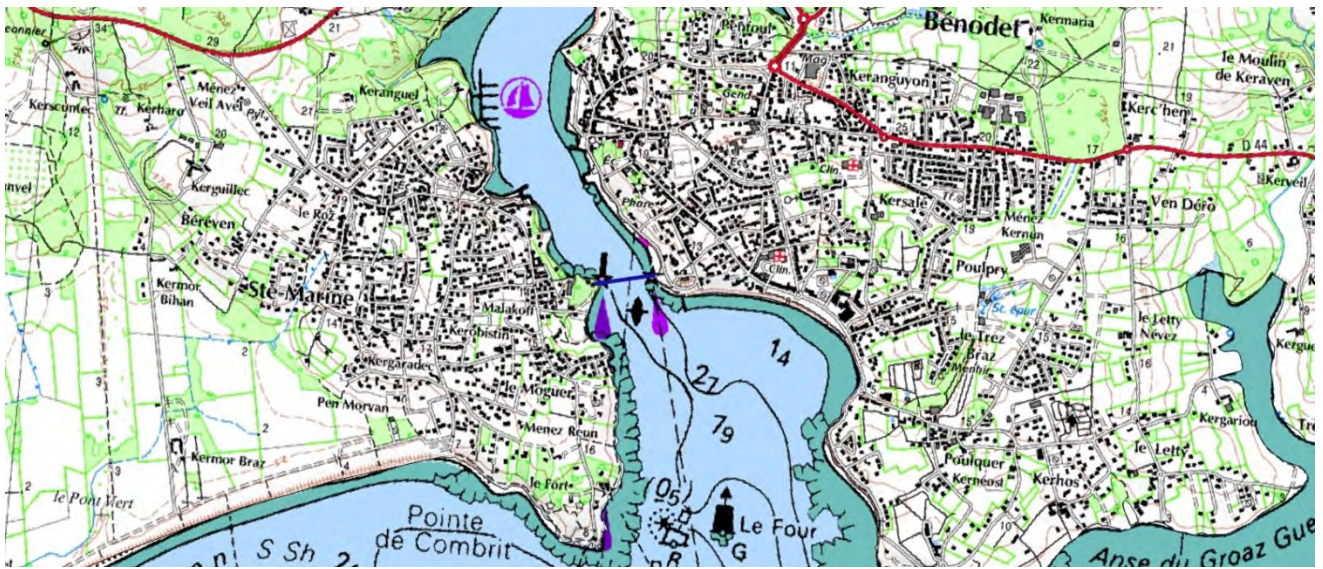
### L'ODET

Département du FINISTERE (29) / Commune de BENODET (29950)

Texte juridique de référence : Décret du 17 mars 1875

Limite	Observations
Ligne tracée entre le fanal de la pointe du Coq et la pointe de Malakoff	<p><b>Aspects juridiques :</b> Texte de référence identifié</p> <p><b>Aspects géographiques :</b> Lieu-dit Malakoff mentionné sur Scan Littoral. Pointe du Coq mentionné sur Scan 25 IGN. Positionnement confirmé par donnée SIG de la DDTM29 et carte scannée de la PREMAR (cf. page suivante). Numérisation à partir de l'Ortho Littorale V2.</p> <p>Positionnement <b>connu précisément</b> (incertitude &lt; 50 mètres)</p>

Visualisation de l'emplacement proposé pour la limite (arc en bleu sur la capture d'écran) :





Document(s) fourni(s) par un service compétent :

Source : PREMAR Atlantique (Septembre 2011)



*Limites transversales de la mer dans les estuaires*

**Odet** Ligne tracée entre le fanal de la pointe du Coq et la pointe de Malakoff *Décret du 17 mars 1875*

